

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2017

Convocation en date du 17 mai 2017.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 23 mai 2017, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, JORAND Patrick, MADEC Dominique, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, CENSIER-LEMAIRE Marie et LE NORMAND Christian.

Absents : LE GRAND Jeanne, excusée (procuration à Jean-Michel LANDOUAR), JACOB Daniel, excusé (procuration à Alain FLAGEUL), CADREN Vincent, excusé (procuration à Joël LE JEUNE), COSQUER Doudja, excusée (procuration à Thierry CHARTIER), ALLAIN Valérie, excusée.

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

1- Dissolution du Syndicat du Léguer au 30 juin 2017

Le Maire rappelle que le marché de prestation avec LTC pour l'exploitation des installations d'eau potable arrive à expiration le 30 juin 2017.

Pour pouvoir confier la maîtrise d'ouvrage à LTC, la commune doit reprendre la compétence eau d'où la nécessité de dissolution du Syndicat du Léguer.

Les conditions de liquidation seront fixées prochainement et le syndicat sera dissous après accord unanime sur la répartition patrimoniale entre le comité syndical et les 2 communes membres du syndicat (Trédrez-Locquémeau et Ploulec'h).

La gestion de l'eau sera reprise en charge par chacune des communes à travers la création d'un budget autonome au 1^{er} juillet 2017 dans l'attente du transfert de compétence à LTC au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil valide la dissolution du Syndicat du Léguer au 30 juin 2017. Unanimité

2- Acquisition d'un micro-tracteur

Après étude avec le responsable du service technique, il est proposé au conseil d'acheter un micro-tracteur et de louer, selon les besoins, une préparatrice de gazon. La meilleure offre, suite à la consultation effectuée, est celle de MS Equipement de Louargat pour un montant de 8 250 € HT, soit 9 900 € TTC.

L'achat du micro-tracteur est validé par le conseil par 11 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Métayer) et 2 abstentions (Marie Censier-Lemaire et Christian Le Normand).

3- Travaux église de Locquémeau

Le budget prévisionnel prévoyait une enveloppe de 35 000 € HT pour les travaux de restauration du chœur de l'église de Locquémeau (menuiserie).

Suite à des visites sur place avec la DRAC, l'UDAP et le Conseil Départemental, il est souhaitable d'ajouter aux travaux de menuiserie (parquet, estrades, table de communion, mobiliers) des travaux de maçonnerie (dalle de propreté sous le parquet et réfection des enduits sur le mur sud), et des travaux de couverture au niveau de la sacristie en raison des fuites constatées.

Des financements peuvent être sollicités pour ces travaux auprès de l'Etat (50%), du Conseil Régional (20%) et du Conseil Départemental.

Après consultation lancée par l'UDAP 22, le conseil décide de retenir les offres de l'entreprise SURY (menuiserie) d'un montant de 34 044 € HT, de l'entreprise LE BOULZEC (maçonnerie) d'un montant de 11 579.88 € HT, et de l'entreprise UDOC (couverture) d'un montant de 3 374.05 € HT soit un total de 48 997.93 € HT. Unanimité.

4- Participation pour la pérennisation d'un emploi de professeur de judo et jujitsu

Considérant l'intérêt de la pratique du judo et du jujitsu par les enfants (le mercredi à la salle Louis Cado), le conseil renouvelle, dans le cadre du dispositif Emplois Associatifs Locaux (AEL), son soutien à l'association Lannion Judo Club du Trégor visant à pérenniser l'emploi de professeur de judo et de jujitsu et donne son accord pour une co-participation financière annuelle de la commune à l'association soit 1 819 € pour une durée de 4 ans. Unanimité.

Le Conseil Départemental participe pour 8 000 €.

5- Lutte contre le frelon asiatique : convention avec LTC

Le conseil décide de renouveler sa convention avec Lannion-Trégor Communauté et fixe les tarifs des interventions à 15 €/nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm) et à 40 €/nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm). Unanimité.

La participation de LTC est de 15 €/nid primaire et 25 €/nid secondaire.

6- Préparation des élections

Les tableaux des permanences des élus pour les élections législatives des 11 et 18 juin ont été complétés.

7- Questions diverses

* Monsieur et Madame Charlet ont donné leur accord pour l'achat d'environ 80 m² de leur parcelle C 626 et ont souhaité que l'acte soit signé chez Maître GUIMBERTEAU, notaire à Plestin-Les-Grèves. Unanimité.

* Le conseil a sollicité 45% de subvention de l'Etat sur l'étude complémentaire Hydratec (5 770 €) pour expertise du risque d'érosion du littoral à Notigou par analyse diachronique de photos aériennes. Unanimité moins une voix contre (Isabelle Métayer) qui aurait souhaité avoir le rendu de la phase 3 de l'étude Hydratec avant de se prononcer sur une étude complémentaire.

* Pour financer les travaux d'investissement, le conseil a décidé de contracter, auprès du Crédit Agricole, un emprunt de 200 000 € dans les conditions suivantes : taux fixe de 1.38 % et échéances trimestrielles. Unanimité.

* Après consultation réalisée par le service technique, le conseil a validé la proposition de la société ADEQUAT de Valence (2 563 € TTC) pour l'achat de 2 tables de pique-nique, 4 bancs et 4 corbeilles à installer sur l'espace de loisirs de Keravilin. Unanimité.

* Pour pallier aux inondations dans le secteur de Kernevez, et avant réfection de la route suite aux travaux assainissement de LTC et AEP du Syndicat du Léguer, les élus de Saint-Michel et Trédrez-Locquémeau ont convenu de réaliser conjointement le traitement des eaux pluviales de ce secteur sur une centaine de mètres du carrefour de Kervourdon vers le Rest.

Le Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret a établi les devis correspondants, soit 4 617.69 € TTC pour Trédrez-Locquémeau et 3 079.67 € TTC pour Saint-Michel. Accord, à l'unanimité, pour la part de Trédrez-Locquémeau.

* Le Maire a ensuite donné connaissance au conseil de la réponse d'ENEDIS à son courrier du 13 avril dans lequel il faisait état des inquiétudes des riverains quant à l'implantation d'un transformateur électrique, à Kerouguel, qu'ils refusent, sur le domaine public, près de leurs habitations.

Compte tenu des éléments de réponse d'ENEDIS (non dangerosité des transformateurs et autre solution technique contraire à l'objectif du projet qui consiste à un enfouissement de la ligne pour sécuriser le réseau), le conseil, à l'unanimité, a confirmé sa position, déjà formulée en séance du 30 mars, à savoir maintenir l'implantation du transformateur sur le terre-plein communal de Kerouguel. Le Maire a proposé de faire une nouvelle réunion avec les riverains pour leur expliquer cette décision.

* Enfin, suite à la réunion du CLUPIP qui a eu lieu le 19 mai, les noms des plaisanciers proposés pour siéger au conseil portuaire seront transmis au Conseil Départemental.

Séance levée à 22 h 00.

Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 24.05.2017.